

23 juillet 2025

Chère/cher Actionnaire,

Introduction d'exclusions d'investissement environnementales, sociales et de gouvernance supplémentaires dans les Fonds suivants :

- **M&G (Lux) Emerging Markets Bond Fund**
- **M&G (Lux) Emerging Markets Corporate Bond Fund**
- **M&G (Lux) Emerging Markets Hard Currency Bond Fund**
- **M&G (Lux) Emerging Markets Local Currency Bond Fund**
- **M&G (Lux) Global Credit Investment Fund**

(individuellement un « Fonds » et collectivement les « Fonds »), tous les compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « Société »)

Nous vous recommandons de lire attentivement la présente lettre.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Je vous informe par la présente de notre intention d'introduire un nouvel engagement environnemental, social et de gouvernance (« **ESG** ») dans les Fonds en appliquant les Exclusions de Norges Bank (« **NBE** ») aux Fonds. Les NBE constituent un ensemble d'exclusions déterminées par Norges Bank Investment Management et souvent utilisées par les investisseurs nordiques comme critères d'éligibilité. Cette modification n'aura qu'un impact restreint sur les univers d'investissement respectifs des Fonds, mais augmentera leur attractivité auprès des investisseurs concernés par ces exigences, ce qui, selon nous, renforcera les perspectives de croissance future.

Que sont les NBE ?

Norges Bank décide de l'exclusion de certaines sociétés de l'univers d'investissement du fonds de pension gouvernemental mondial norvégien (le Government Pension Fund Global de Norvège), ou de leur inscription sur une liste de surveillance. Les décisions sont fondées sur les recommandations du Conseil d'éthique nommé par le ministère norvégien des Finances. La liste des sociétés exclues ou sous surveillance est régulièrement mise à jour et est disponible à l'adresse www.nbim.no/en/responsible-investment/ethical-exclusions/exclusion-of-companies/

suite à la page suivante

Cette modification prendra effet le vendredi 1^{er} août 2025 et les informations en matière de durabilité de chaque Fonds, disponibles en ligne, seront mises à jour à cette date pour refléter la modification.

Outre cette extension des exclusions ESG appliquées dans le cadre de l'approche d'exclusion des Fonds, aucune modification ne sera apportée aux Objectifs, aux Politiques et aux Stratégies d'investissement respectifs des Fonds, et leurs classifications en vertu du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») resteront inchangées. Il n'y aura pas de changement significatif au niveau de la liquidité globale et des profils de risque du Fonds. La modification n'entraînera aucun changement immédiat pour les portefeuilles respectifs des Fonds.

Frais administratifs et juridiques associés aux modifications

Tous les coûts juridiques et administratifs associés aux modifications seront à la charge de M&G.

Modifier votre investissement

- **Tous les Actionnaires, à l'exception des détenteurs de la Catégorie d'actions X :**

Vous avez la possibilité de vendre vos parts ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société (sous réserve des taxes applicables le cas échéant), à tout moment conformément à nos conditions générales.

- **Détenteurs de la Catégorie d'actions X uniquement :**

Vous avez la possibilité d'échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de la Société, ou de les vendre, à tout moment conformément à nos Conditions générales. Toutefois, l'échange serait soumis aux conditions spécifiques applicables aux échanges entre les catégories d'actions X telles que décrites dans le Prospectus de la Société. En outre, les échanges et les rachats de catégories d'actions X effectués dans les trois ans suivant la date de souscription initiale seront soumis à l'application d'une Commission de vente différée conditionnelle, comme indiqué dans le Prospectus. Les échanges et les rachats sont également soumis aux taxes applicables le cas échéant.

Pour de plus amples informations

En cas de doute quant aux informations contenues dans les présentes ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse csmang@caceis.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 CET. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter l'établissement en charge du service financier en Belgique : ABN AMRO Private Banking NV, sis Roderveldlaan 5 bus 4, 2600 Berchem, Belgique. Le Prospectus, les statuts et les états financiers de la SICAV (en anglais) et les documents d'information clefs (traduits en français et en néerlandais) sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge.

suite à la page suivante

Veillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

A handwritten signature in black ink that reads "Laurence Mumford".

Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1